

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p>Office du personnel de l'Etat</p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.07.1975	Date de révision 01.06.2005	Date de mise en application 01.07.1975
1. Dénomination de la fonction Sociothérapeute		Code fonction 7.04.010	
2. But de la fonction Etablir, appliquer et suivre un plan de traitement dans le cadre de l'équipe soignante, sous forme de travail social de groupe; organiser l'animation, recréer des conditions socioculturelles pour une réadaptation à la vie familiale et communautaire à des malades souffrant de troubles psychiques.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation des activités d'animation de groupe de pensionnaires lors de réunions, de discussions, de séances de sport; la préparation de spectacles, de sorties culturelles, d'activités éducatives ou récréatives; - la réalisation de séances de rééducation psychocorporelle; l'orientation, la réalisation et la fréquence des activités et des programmes d'animation socioculturelle dans un but thérapeutique; l'information des malades au sujet des activités de groupe et socioculturelles auxquelles ils peuvent participer; la transmission au personnel médical des observations faites sur le comportement des malades; - l'observation de l'évolution d'un groupe de discussion thérapeutique, la réalisation de synthèse dans le cadre de recherche sociales; - l'établissement et le suivi du dossier d'observation du patient; - la promotion de l'intégration du patient dans le tissu social en tenant en compte de ses possibilités; - l'évaluation des besoins en personnel et en matériel nécessaire aux diverses activités; - la participation aux réunions, aux colloques, dans le cadre du service de sociothérapie; - la formation pratique d'élèves infirmiers et de stagiaires sociothérapeutes. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	I	B	G	Cl. max. 15
Points	34	9	49	8	41	Total 141